

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 323

Mise en accessibilité du centre Ville : plan de financement prévisionnel- Phase 1 : études préliminaires secteur Campinchi- Foch et travaux préparatoires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Ajaccio, à l'instar de toutes les métropoles régionales, souffre de plus en plus de l'engorgement de son centre-ville ; engorgement du à la configuration de son territoire et à son urbanisation ; à la généralisation grandissante de la voiture comme moyen de transport individuel ; à la difficulté de répondre de manière qualitative et quantitative à la demande de stationnement.

Pour résoudre ce problème, le plan de déplacements urbains (PDU) vise essentiellement à obtenir :

- une meilleure accessibilité quotidienne des habitants par tous les modes de déplacements vers le centre d'Ajaccio,
- de meilleures conditions de déplacements pour les habitants aussi bien en cœur urbain que dans les quartiers péri-urbain,
- une limitation des conflits d'usage en cœur de ville (notamment les pratiques en stationnement, les livraisons, les circulations douces...) et une amélioration de la sécurité.

Les arbitrages nécessaires s'articulent alors autour des principes suivants :

- Faire que le transport public soit crédible en assurant un service de qualité dans la traversée du centre-ville (notamment à court terme sur le Cours Napoléon),
- Renforcer l'attractivité touristique du centre-ville et trouver des solutions de gestion de la voiture en cœur de ville (création de parcs de stationnement) qui favorise un développement économique et commercial sans inciter au déplacement automobile.
- Organiser le développement urbain en s'appuyant sur les centralités existantes plutôt que de favoriser un mitage des espaces périphériques qui conduirait à accentuer l'utilisation du véhicule particulier.
- S'appuyer sur toutes les solutions (chemin de fer, vélo, marche, navettes maritimes) susceptibles de limiter l'usage de la voiture.

La mise en œuvre du PDU se traduit notamment par la création d'un TCSP, l'amélioration et l'incitation à la pratique des modes doux, piétons et vélos, la gestion durable du stationnement et l'amélioration des espaces publics.

L'ensemble des opérations d'aménagement programmées pour permettre la mise en accessibilité du centre-ville et le passage du TCSP (travaux préparatoires, études et maîtrise d'œuvre compris) est évalué à 37 000 000 € HT.

Les opérations constituant la première phase de mise en œuvre de ce projet sont évaluées à 4 140 000 € HT comme suit :

- Frais d'études et honoraires : 2 000 000 € HT qui se décomposent en 1 000 000 € HT pour le TCSP et 1 000 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur Campinchi-Foch
- Travaux préparatoires : 2 140 000 € HT

Modalités prévisionnelles de financement

La première phase du projet de mise en accessibilité du centre ville représentant 4 140 000 € HT pourrait être financée comme suit :

Ville d'Ajaccio	828 000 € HT (20%)
FEDER	2 691 000 € HT (65%)
CTC	621 000 € HT (15%)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à la réalisation de la première phase du projet de mise en accessibilité du centre ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan de Déplacements Urbains,

VU le montant estimé du projet de mise en accessibilité du centre-ville,

VU le plan de financement envisagé,

VU l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, au vu du montant prévisionnel du projet, de rechercher des financements dans le cadre de sa mise en œuvre,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le plan de financement prévisionnel relatif à la première phase du projet de mise en accessibilité du centre-ville.

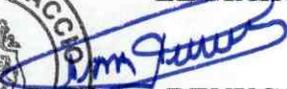
AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter des partenaires concernés les subventions correspondantes, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013